

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérante : Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelle N° 1838, au lieu-dit : «Place de la Gare 2», commune de La Neuveville.

Projet : rafraîchissement de la peinture des façades et des éléments constructifs du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : ZPB et ZAVV.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 juillet 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 20 juin 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : SI «La Favorite» SA, route de Neuchâtel 5, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Alios SA, succursale de Neuchâtel, rue des Terreaux 9, 2000 Neuchâtel

Emplacement : Parcelle 423, Rue Montagu 1, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Objet protégé : Digne de conservation

Objet C

Zone protégée : Plan d'alignement (secteur Ouest)

Plan de lotissement Trottoir route de Neuchâtel

Plan de quartier rue Montagu

Ensemble bâti C (La Neuveville, Route de Neuchâtel)

ISOS 4.0.1

Dérogation : Art. 64 OC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Rénovation énergétique du premier étage. Rénovation et modification d'un logement et création d'un second logement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 27 juin 2025 au 28 juillet 2025**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Ali Osman Unal et Nuri Unal, Petite-Thielle 12, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : BV Toitures Sàrl, Place de la Gare 20, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 237, route du Château 9, 2520 La Neuveville

Zone : BV Toitures Sàrl, Place de la Gare 20, 2520 La Neuveville

Objet protégé : Objet C

Ensemble bâti B (La Neuveville/rue du Château / rue du Faubourg)

Digne de conservation

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Recensement architectural

Périmètre ISOS Périmètre 2 obj. de sauvegarde A

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Réparation des boiseries et rafraîchissement des façades.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, **soit du 27 juin 2025 au 28 juillet 2025**. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Municipalité de La Neuveville

Arreté du Conseil General

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre f, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Les comptes de la communauté du Collège du district, avec les coûts à charge de la Commune de La Neuveville de CHF 395'711.06 pour le fonctionnement et CHF 917'562.40 pour le traitement des enseignants, soit un total de CHF 1'313'273.46, sont approuvés.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil General

Le président : T. Gutmann

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Arreté du Conseil General

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre a, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 3'653'017.86, dont CHF 2'750'000.- de dépenses à arrêter et CHF 903'017.86 de dépenses liées, ainsi que les comptes communaux de l'exercice 2024, présentant un excédent des recettes de CHF 192'748.64, sont approuvés.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil General

Le président : T. Gutmann

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Arreté du Conseil General

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour le changement de la cuisine du Restaurant Olé (mise aux normes).

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil General

Le président : T. Gutmann

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Arreté du Conseil General

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'acquisition et la mise en place d'un portail client et d'un CRM pour le SELN.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil General

Le président : T. Gutmann

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville

Arreté du Conseil General

Le Conseil général de la Commune municipale de La Neuveville

- vu l'art. 44, alinéa 1, lettre b, du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil municipal

décide

art. 1 - Un crédit d'étude de CHF 390'000.- TTC pour développer le projet de requalification de la place de la Gare.

art. 2 - Le Conseil municipal est chargé de l'exécution de la présente décision.

Au nom du Conseil General

Le président : T. Gutmann

Le chancelier : V. Carbone

La Neuveville, le 27 juin 2025

Municipalité de La Neuveville - information importante

COMPORTEMENT A ADOPTER AVANT LA CANICULE

Les périodes de chaleur sont en règle générale prévisibles. Il faut donc, quand les températures

sont en hausse, tenir compte des prévisions météorologiques et des informations véhiculées par les médias. Renseignez-vous également à la pharmacie ou auprès de votre médecin sur le comportement à adopter en cas d'exposition à une chaleur intense. Vous pouvez également prendre d'autres mesures préventives:

- Mettre suffisamment d'eau à disposition.
- Se tenir prêt-e à dispenser les premiers secours (par ex. organiser un kit de premiers secours).
- S'informer sur les conséquences d'une exposition à la chaleur.
- Connaître les principales mesures préventives (par ex. vêtements, couvre-chef, ombrage, aspersion).
- Contrôler l'équipement d'un bâtiment (par ex. auvents, stores extérieurs réfléchissants).
- Tenir compte des messages push de l'app de MétéoSuisse.

COMPORTEMENT A ADOPTER PENDANT LA CANICULE

La chaleur peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine et, dans certains cas, diminuer les performances mentales et physiques.

La tolérance individuelle à la chaleur dépend entre autres de l'état de santé du moment. Par exemple, les personnes atteintes d'un refroidissement ou souffrant de maladies chroniques supportent nettement moins bien la chaleur. De manière générale, les femmes enceintes, les jeunes enfants, les personnes âgées et les malades sont plus sensibles aux effets des températures élevées.

Parmi les maux typiques dus à la chaleur, on trouve les vertiges, les céphalées, la fatigue, les nausées et les vomissements.

Voici les recommandations d'ordre général sur le comportement à adopter pendant une canicule:

- Se protéger des rayons du soleil (ombre, habits, couvre-chef, lunettes de soleil, crème solaire, etc.) et effectuer les activités de plein air seulement le matin et le soir.
- Eviter les efforts physiques.
- Boire régulièrement et suffisamment (1,5 litre par jour au moins).
- Ne pas consommer d'alcool.
- Dans la mesure du possible, rester au frais et garder sa maison au frais.
- Compenser la perte de sel pendant ou après les activités sportives.
- Adopter une alimentation à base de produits frais et rafraîchissants.
- Profiter du refroidissement nocturne: aération intensive des bâtiments.
- Se tenir informé-e à travers les médias et les bulletins météorologiques.
- Tenir compte des messages push de l'app de MétéoSuisse.
- Prendre contact avec son entourage (voisinage compris) qui entre dans la catégorie à risque. S'assurer que tout le monde se porte bien et suit les recommandations existantes (mettre l'accent sur les personnes âgées seules, atteintes de maladies chroniques).
- Les consignes des autorités doivent impérativement être suivies.

COMPORTEMENT A ADOPTER APRES UNE CANICULE

Une canicule peut causer des dégâts, par exemple dans l'agriculture (dessiccation du sol, fissuration, dommages causés aux cultures, etc.). En outre, les canicules comme celles de 2003 ou de 2015 peuvent entraîner des décès.

Après une canicule, il est conseillé de se ménager et de ne pas vouloir atteindre tout de suite des performances sportives de haut niveau. Le corps a besoin d'un certain temps pour se réadapter.

Renseignez-vous également à la pharmacie ou auprès de votre médecin sur les mesures préventives, afin d'être bien préparé-e en cas de nouvelle canicule.

Il est possible que le danger d'incendie de forêt persiste.

Un lien disponible sur notre site Internet vous permet d'accéder à l'infolettre cantonale qui dispose d'informations détaillées: La santé en période de canicule

(sinon copier le lien: <https://www.gsi.be.ch/fr/start/themen/gesundheit/gesundheitsfoerderung-und-praevention/gesundheits-und-hitze.html>)

Nous vous souhaitons un bel été!

Votre Administration Communale

Consultation des dossiers d'enquête publique pendant la période estivale

Les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés:

- Durant nos horaires d'ouvertures au guichet de la gestion du territoire
- Sur le portail: www.portal.ebau.apps.be.ch
- Sur rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture de l'administration communale du 7 juillet au 8 août 2025:

	Matin	Après-midi
Lundi – Mardi – Jeudi	8h30 – 11h30	Fermé
Mercredi vendredi	Fermé	Fermé

Municipalité de La Neuveville

Communications du 27 juin 2025

SOUTIEN AU VILLAGE SINISTRE DE BLATTEN

Le conseiller national Manfred Bühler a invité les communes du Jura bernois à faire un geste de solidarité en faveur du village de Blatten, durement touché par une catastrophe naturelle, il y a quelques semaines. L'initiative propose un soutien symbolique et concret: le versement d'un franc par habitant. Cette action est encadrée et coordonnée au niveau régional par l'Association des communes Jura bernois. Bienne (Jb.B). Dans cet esprit de solidarité, le Conseil municipal de La Neuveville a décidé de participer à cette démarche en versant un franc par habitant de notre commune. Le montant correspondant sera prélevé sur la ligne budgétaire «Catastrophes naturelles» inscrite au budget annuel. Ce soutien s'inscrit dans une volonté commune d'exprimer notre proximité avec les habitants de Blatten dans cette période difficile.

Le Conseil Municipal

DEFIBRILLATEURS A LA NEUVEVILLE

La Commune de La Neuveville dispose de 9 défibrillateurs sur son territoire. Ils se trouvent:

- Place de la Liberté, installé sur un support, devant le bâtiment de la Mairie, côté nord;
- Place de la Gare 3, installé sur un support, devant l'entrée du Centre des Épancheurs;
- Chemin de la Plage 10, contre la station de pompage sur la façade sud, côté est. En face du mur du Restaurant de la Plage;
- Chemin de St-Joux 22, à l'intérieur du bâtiment du Restaurant O'Le, sur le mur droit à l'entrée.
- Chemin du Signolet 8, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique de l'école primaire et enfantine.
- Chemin des Prés-Guëtins 17, sur la face gauche du mur, à l'entrée extérieure de la halle de gymnastique du Collège du district.

- Route du Vignoble 21, placé à l'extérieur du bâtiment du service de l'équipement, sur la face sud, face à la Cave de Berne.
- Rue des Mornets 25, placé sur le mur nord de la station de couplage.
- Schafisweg 39 à Chavannes, placé contre le mur, à côté de la station transformatrice de Chavannes.



Ces appareils sont à utiliser en cas d'arrêt cardio-respiratoire uniquement. Après avoir décroché l'appareil de son boîtier, appuyez sur «Push to Call», un/une opérateur/trice du 144 indique les directives à suivre, étape par étape. Les défibrillateurs sont directement reliés à un centre d'appels d'urgences 24/24 et 7j/7. Des panneaux en français, en allemand et en anglais avec les instructions d'utilisation sont placés à côté de chaque appareil.

À NOTER! Pour prévenir les utilisations abusives, chaque défibrillateur est placé dans un boîtier antivol mis sous alarme.

Le Conseil Municipal

HORAIRE SPECIAL DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET PAUSE DU CONSEIL MUNICIPAL EN PERIODE ESTIVALE

Du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 8 août 2025, les bureaux de l'administration communale seront ouverts au public uniquement les lundis matin, mardis matin et jeudis matin de 08h30 à 11h30. Des rendez-vous peuvent être fixés par téléphone ou par courriel durant l'horaire estival susmentionné. La reprise de l'horaire habituel se fera le lundi 11 août 2025 à 08h30. En cas d'urgence, vous pourrez appeler le service de piquet du service de l'énergie au no 032 / 752 10 99. Le Conseil municipal a tenu sa dernière séance le 23 juin 2025 et reprendra ses travaux le 11 août 2025 puis le 18 août 2025 et ensuite, au rythme d'une séance tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi en début d'année. L'Administration Communale

Venez télécharger notre guide!
www.tdh.ch/testament
 L'avenir est dans les mains des enfants.
 Faites le bon geste en soutenant la génération de demain.
 Inscrivez Terre des hommes dans votre testament.

Siège | Hauptsitz | Sede | Headquarters
 Av. Montchoisi 15, CH-1006 Lausanne
 T +41 58 611 06 66, E-mail: info@tdh.ch
www.tdh.ch, CCP: 10-11504-8

**Plateau de Diesse**La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch**Horaires 2025 - Téléphone & Guichet**La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vousPour des renseignements pointus au contrôle des
habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la
journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc
accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.
Des contrôles de vignettes seront effectués.Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts
sont destinés uniquement aux personnes domiciliées
dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.Lors d'un dépôt payant, nous acceptons
le paiement cash uniquement.**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**Stationnements du 2^e trimestre 2025**Stationnements**Diesse: Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h et 12hPrêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h30 et 14h30Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45
et 15h45

28 juin

L'administration communale

Avis de constructionRequérants: M^{me} et M. Morgane et Michaël Alle-
mann, Route de Lamboing 1, 2517 DiesseAuteur du projet: LB Planification Sàrl, Place du
Régent 1, 2523 LignièresPropriétaires fonciers: M^{me} et M. Morgane et
Michaël Allemann, DiesseProjet: Aménagements extérieurs (terrasse,
espace jeu, rampe, remplacement de la remise
par un couvert à voitures) et mise en confor-
mité intérieure pour personne à mobilité
réduite, parcelle no 2215, Route de Lamboing 1,
village de Diesse

Zone: mixte A, PPS A

Dégagements: 80 LR, A226 et A461 RCC, 27 LCPN

La demande, les plans et les autres pièces du
dossier sont déposés publiquement au bureau
communal de la commune mixte de Plateau
de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai
d'opposition. Le dossier peut également être
consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>Le délai d'opposition est de 30 jours à comp-
ter de la première publication dans la FOD, soit
du 27 juin au 27 juillet 2025. Les oppositions
dûment motivées doivent être envoyées en
double exemplaire à la commune mixte de Pla-
teau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.Les éventuelles demandes de compensation
des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues
dans le même délai et à la même adresse.

Prêles, le 27 juin 2025

Secrétariat communal

Fête du 1^{er} AoûtPetits et grands sont attendus à partir de 18h
à la cantine de Lamboing pour fêter le 1^{er} Août.La boucherie Jacot ravira vos papilles et d'autres
surprises vous attendent!**Dépôt public du procès-verbal de l'As-
semblée communale du 26 juin 2025**Conformément aux dispositions de l'art. 71 du
Règlement d'organisation (RO), le procès-verbal
de l'assemblée communale du 26 juin 2025 de
la Commune mixte de Plateau de Diesse est
déposé publiquement à l'administration com-
munale, située à Prêles, du 30 juin 2025 au 30
juillet 2025.Il peut être consulté durant les heures d'ou-
verture, ainsi que sur le site Internet de la
commune (<http://www.leplateaudediesse.ch/la-commune/assemblees-communales>).Pendant le dépôt public, une opposition peut
être formée, par écrit, auprès du Conseil
communal. Le cas échéant, l'opposition sera
dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration communale

**Fête villageoise de Diesse les JO du
plat'How du 29 au 31 août 2025:**Vous souhaitez participer à la fête villageoise
de Diesse pour:- Marché artisanal et trocs à jouets du samedi
30 août: de 9h à 13hTous les ARTISANS et ENFANTS avec des jouets
sont les bienvenus. Ouverts à tous les intéres-
sés. Place gratuite

Nous attendons vos inscriptions:

fvplateau@gmail.com ou 079 287 49 86

- Course de caisse à savon du samedi 30 août:

Une course de caisse à savon sera organisée
comme discipline principale des jeux olym-
piques du plateau!Préparez vos plus beaux véhicules et venez
parcourir les rues du village pour décrocher la
médaillon d'or de la course!Inscriptions, questions et informations à fvpla-
teau@gmail.com, au 079 909 86 36 ou via le
formulaire en ligne disponible sur les réseaux
sociaux. Délai d'inscription: 27 juillet 2025

- Cortège du dimanche 31 août

Vous êtes une entreprise, une bande de copains
ou une société et vous souhaitez participer
au cortège de la fête villageoise de Diesse le
dimanche 31 août 2025?Annoncez-vous auprès du comité à fvplateau@
gmail.com ou au 079 199 61 63.Un concours pour décerner le plus beau char ou
groupe du cortège sera mis en place!Tout le monde est le bienvenu pour animer ce
cortège. Délai d'inscription: 8 août 2025**Travaux chemin du Creux**Sur La Roche - Contre-Montet - Le Malié, Prêles
- CIRCULATIONLes travaux sur les routes susmentionnées sont
en cours.Nous rappelons aux piétons de bien vouloir uti-
liser le chemin «Le Creux» pour circuler vers et
depuis le quartier Est.Une signalisation va être mise en place afin de
bloquer la circulation à hauteur du carrefour
Champ Favre-Le Malié et du carrefour Le Crêt de
Fourmis-Sur La Roche, ce qui implique que pour
sortir et rejoindre le quartier Est, il faut utiliser
le chemin Derrière Montet. Merci de bien vouloir
respecter la signalisation mise en place.

Merci de votre compréhension

Le Conseil communal

Congélateur public à Diesse

Sont à votre disposition des casiers de:

- 100 litres à CHF 50.00 par année
- 150 litres à CHF 75.00 par année
- 200 litres à CHF 100.00 par année

En cas d'intérêt ou si vous souhaitiez des ren-
seignements complémentaires, il vous suffit de
nous appeler au 032 315 70 70 ou de nous adres-
ser un courriel à info@leplateaudediesse.ch.

L'administration communale

**Fermetures estivales de l'administration
communale, de la halle polyvalente de
Prêles et de la déchetterie de Diesse**Pour cause de vacances estivales, nous infor-
mons la population que l'administration com-
munale sera fermée

du lundi 21 juillet au dimanche 3 août 2025

En cas d'urgence, veuillez laisser un message
au 079 380 91 29.Concernant la déchetterie à Diesse, elle sera
ouverte aux horaires habituelsA propos des inscriptions au chômage, nous
rappelons aux personnes concernées qu'elles
doivent s'annoncer directement à l'ORP de
Bienne au numéro 031 635 35 30.La halle polyvalente sera fermée pour cause de
nettoyage

du lundi 7 juillet au dimanche 17 août 2025

Le Conseil communal et l'administration vous
souhaitent à tous un bel été et d'agréables
vacances.

L'administration communale

**Nuisances sonores - Travaux domes-
tiques et de jardinage**Nous profitons de vous rappeler les prescriptions
à respecter concernant les nuisances sonores
dues aux travaux domestiques et de jardinage.Pour ce faire, voici le contenu de trois articles
tirés de notre règlement de police communale:**Art. 24**¹ Les dimanches, les jours de grande fête et les
autres jours fériés officiels, il est interdit de se
livrer à des activités et à des travaux qui sont
bruyants, qui dérangent les fêtes religieuses ou
qui compromettent le repos dominical.**Art. 50**¹ Entre 19 h et 7h, ainsi qu'entre 12h et 13h, il est
interdit de procéder à des travaux bruyants, de
se comporter bruyamment ou de faire fonction-
ner des installations ou des appareils bruyants.**Art. 54**¹ A l'intérieur des locaux d'habitation, pour l'ac-
complissement de travaux domestiques ainsi
que lors de l'utilisation de machines servant à
des travaux domestiques ou d'autres appareils
mécaniques tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
des habitations, chacun aura égard aux autres
habitants de la maison et aux voisins.

² Le chant, la musique, la reproduction du son, le bruit domestique et autres activités similaires ne sont pas autorisés – les jours ouvrables – entre 22h et 6h et entre 12h et 13h.

³ Le week-end, les activités mentionnées ci-dessus ne sont pas autorisées du samedi 18h au lundi matin 7h que dans la mesure où elles n'importent pas le voisinage.

Nous vous remercions par avance d'en prendre bonne note.

L'administration communale

Passeport biométrique – Carte d'identité

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous au N° de tél. 031 635 40 00 du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h à 16h ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

Relevé des compteurs d'électricité à Lamboing

Les employés communaux procéderont aux relevés des compteurs d'électricité à Lamboing, les semaines 25,26 et 27 soit du:

16 juin au 4 juillet 2025

Les personnes qui ne seraient pas présentes lors de ces relevés sont priées d'afficher le relevé sur la porte d'entrée ou de remplir le informations ci-dessous, puis de le déposer dans la boîte aux lettres de l'administration communale de Prêles ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante: info@leplateaudediesse.ch ou directement sur notre site <https://sel.leplateaudediesse.ch/sel/Service-clients/Relevés-des-compteurs.html>

A défaut, il faudra remplir le formulaire qui sera déposé dans votre boîte aux lettres et le remettre sans tarder à l'administration communale. Nous vous en remercions par avance.

L'administration communale

INFORMATIONS À TRANSMETTRE:

Formulaire de relevé d'électricité, état au 30.06.2025

- Nom/Prénom
- Rue
- Localité: 2516 Lamboing
- N° compteur
- Etat: HT kWh 1.8.1
- BT kWh 1.8.2

Panneaux Photovoltaïques:

- HT kWh 2.8.1
- BT kWh 2.8.2



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 juin de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Pièces d'identité

L'été approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise. Dans le canton de Berne, nous vous rappelons que pour vos pièces d'identité, vous devez désormais vous rendre auprès des centres régionaux qui sont au nombre de 7 et dont les plus proches sont à Bienne ou Courtelary. Ces offices reçoivent **uniquement sur rendez-vous** que vous pouvez prendre au N° de tél. 031 635 40 00 ou sous www.passeportsuisse.ch

N'attendez pas le dernier moment si vous voulez être sûr d'avoir vos pièces d'identité à temps!

Administration communale

Avis aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens âgés de six mois ou plus au 1^{er} août 2025 sont astreints au paiement de la taxe des chiens. Nous invitons les propriétaires ne s'étant pas encore annoncés à le faire dans les plus brefs délais à l'administration communale.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions également de nous le communiquer.

Les changements de propriétaire ou les décès doivent également être annoncés **par le propriétaire à AMICUS** soit par téléphone 0848 777 100, ou par mail info@amicus.ch. L'annonce à la commune ne suffit pas. Les changements d'adresse sont annoncés à Amicus par la commune.

Par la même occasion, nous vous rappelons quelques éléments non exhaustifs qui ressortent de la législation cantonale. Ces éléments permettent à chacun de vivre en bonne harmonie!

- Les chiens doivent être détenus de manière à ne pas importuner ou mettre en danger les êtres humains ou d'autres animaux. Ils ne peuvent pas être laissés sans surveillance dans les espaces publics ou accessibles au public et doivent pouvoir être maîtrisés à tout moment.
- Quiconque promène un chien doit en éliminer les déjections.

Administration Communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune Bourgeoise

Hôtel-de-Ville 11, 2520 La Neuveville

Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date: Samedi 28 juin 2025

Heure: 17h

Lieu: Salle de Bourgeoisie, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 21 décembre 2024
3. Comptes 2024
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois, Claude Evard

Nous nous engageons pour des montagnes bien vivantes.

aidemontagne.ch



Aide suisse à la montagne



ELA

ASSOCIATION EUROPÉENNE
CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES

Crédit photo: François Damigny



UN HOMME N'EST JAMAIS SI GRAND QUE LORQU'IL EST À GENOUX POUR AIDER UN ENFANT. ”

- PYTHAGORE -



Comme Zinédine Zidane, soutenez les enfants atteints par une leucodystrophie en Suisse !

IBAN : CH02 0900 0000 1737 1750 7

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 29 juin

Pas de culte à La Neuveville, mais possibilité d'assister au culte à 10h à Nods

Mercredi 2 juillet

10h, salle Schwander, groupe de prière

Dimanche 6 juillet

10h, à la Blanche Eglise, culte avec la pasteure Marianne Chappuis

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49

Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 29. Juni

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik) sowie Beteiligung der KUW 5/6.

Pikettdienst

27. Juni bis 6. Juli: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 29 juin 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Marche méditative avec Simone Löffel

Dimanche 29 juin, rdv 9h45 devant l'église avec une petite collation, marche facile de 45mn pour s'émerveiller, méditer, se ressourcer. En cas de mauvais temps, la rencontre se déroulera à l'église, info: 079 429 02 80.

Dimanche 6 juillet

Culte à La Blanche Eglise, La Neuveville, 10h00

Course de la Solidarité

Vendredi 15 août, 14ème édition en faveur d'un projet d'alphabétisation au Sénégal, info et inscription: www.coursedelasolidarite.ch

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 29 juin

10h, culte à Nods avec Sainte-Cène.

Mardi 1^{er} juillet

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 6 juillet

10h, culte à La Neuveville.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch



Pro Senectute
Arc Jurassien
www.arcjurassien.prosenectute.ch

IBAN
CH42 0900 0000
1731 7125 9

Compte postal
17-317125-9

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h jusqu'au 26 octobre 2025.

Exposition temporaire: Max Pfänder, du trait au bronze

www.museelaneuveville.ch

musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÈRESSE

Nouvelle exposition: Lâset | les Vendanges

Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h

www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

PLATEAU VIVANT

RENCONTRES « Le temps de vivre »

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.



«Subitement, je ne sentais plus ma main gauche»

La Société suisse de la sclérose en plaques soutient toutes les personnes atteintes de SEP. Aidez-nous vous aussi: www.sclerose-en-plaques.ch

pour une vie meilleure

SEP

Société suisse de la sclérose en plaques